



MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 358-2021 règlement administratif

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 358-2021 intitulé « *règlement administratif* ».

Le projet de règlement administratif numéro 358-2021 abroge le règlement # 29. Il vise à établir les modalités d'émission de permis et de certificats.

La municipalité régionale de comté de Drummond a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 21 septembre 2021.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 21 septembre 2021 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Edmond-de-Grantham, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 30^e jour du mois de septembre 2021

Sylvie Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut « Entrée en vigueur du règlement numéro 358-2021 règlement administratif, **en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil le 30 septembre 2021 entre 9h00 et 12h00 et sur le site internet.**

En foi de quoi, je donne ce certificat le 30 septembre 2021.

Sylvie Viens

Directrice générale et secrétaire-trésorière